



PACK INFORMATIONS COMMERCIALES

LA SNET

L'énergie pour gagner

PRESENTATION DE LA SNET

Producteur d'électricité

Filiale d'ENDESA depuis septembre 2004, LA SNET est un producteur reconnu et installé depuis longtemps dans le paysage énergétique français. Créée en 1995, LA SNET est issue de l'expérience des professionnels des centrales thermiques du groupe Charbonnages de France. L'outil de production de LA SNET est composé de 4 sites industriels répartis sur d'anciens bassins houillers français :



Centrale
d'Hormaing

Centrale Emile
Huchet

Centrale de Lucy

Centrale de
Provence

Ses centrales se caractérisent par une grande rapidité de démarrage, une énergie à la fois programmable et modulable.

A l'étranger, LA SNET opère une centrale de cogénération d'une puissance de 155 MWe et 557 MWth en **Pologne**. LA SNET est également actionnaire à 50% de la société Altek en **Turquie** exploitant 3 barrages et 1 cycle combiné gaz.

LA SNET bénéficie de l'expertise et de l'appui de son **centre de recherches**(CERCHAR), qui, lui apporte un appui technique décisif dans la réalisation de sa stratégie industrielle et commerciale.

Sa filiale spécialisée dans la **valorisation des cendres** (SURSCHISTE), prend en compte des contraintes environnementales toujours plus fortes et répond aux exigences qualité des utilisateurs par un suivi technique de plus en plus poussé.

Fournisseur d'électricité

Acteur majeur sur le marché de l'ajustement et sur Powernext, LA SNET est aujourd'hui le premier fournisseur indépendant d'énergie électrique en France avec un portefeuille en 2004 de **plus de 200 clients** répartis sur **415 sites** et représentant 4,6 TWh.

Pionnière sur le marché électrique libéralisé, LA SNET assure la fourniture complète du premier client éligible ayant quitté l'opérateur historique (1^{er} janvier 2000).

1^{er} concurrent de l'opérateur historique à conclure un contrat de Responsable d'Equilibre avec le RTE (1^{er} novembre 2000).

1^{er} fournisseur autorisé à acheter pour revendre.

1^{er} fournisseur d'une régie (7 janvier 2003).

Membre du système RECS (Renewable Energy Certificate System) depuis janvier 2004, LA SNET a signé sa première fourniture d'électricité verte à travers son offre OXYGEN+ avec Center Parcs.

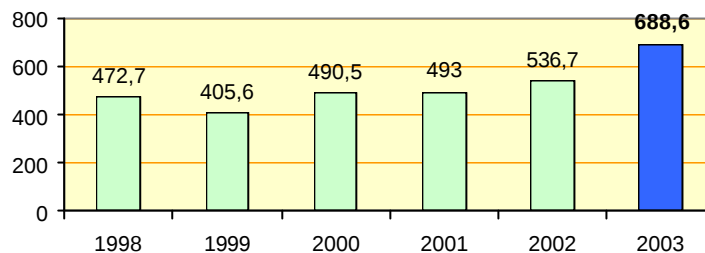
LA SNET a une démarche volontariste pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement : elle a créé en septembre 2002, avec d'autres entreprises, l'**AERES** (Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre).



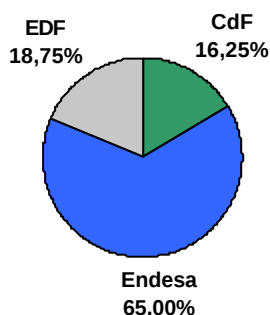
INFORMATIONS LEGALES ET CHIFFRES CLES

- **Raison sociale** LA SNET : Société Nationale d'Electricité et de Thermique
- **Enregistrement** N° SIRET : 399 361 468 00040 / RCS Nanterre
- **Forme Juridique** Société Anonyme
- **Capital Social** 569 206 335 €

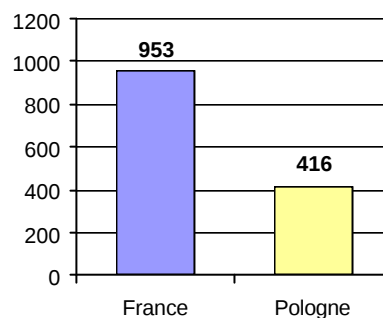
Chiffre d'Affaires (M €)



Actionnariat (au 13 septembre 2004)



Effectifs (2003)



Sites et Groupes de production

4 sites en France (8 tranches thermiques)
 1 centrale de cogénération en Pologne
 4 sites en Turquie (3 barrages et 1 cycle combiné gaz)

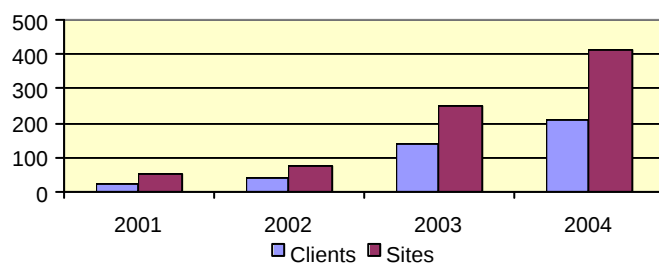
Capacité installée

2 474 MWe en France
 155 MWe et 557 MWTh en Pologne
 120 MWe en Turquie

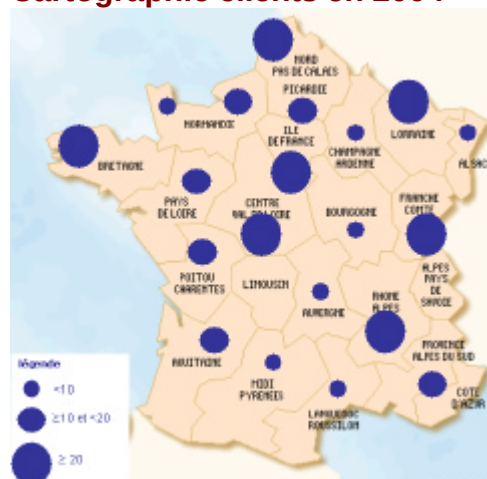
Electricité produite en 2004

8 503 GWh

Evolution du parc commercial depuis 2001



Cartographie clients en 2004



LE CHARBON : L'ENERGIE DU FUTUR

Souvent considéré à tort comme un combustible du passé, **le charbon**, est aujourd'hui à l'origine de près de 40% de l'électricité mondiale. « De toutes les énergies d'origine fossile, le charbon représente, à ce jour, la plus importante réserve mondiale d'énergie. Au rythme actuel de consommation, la durée de vie restant de ces réserves est de plus de 260 ans. » (source UNIDEN-2003)

L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA SNET

LA SNET est déterminée à concilier : production d'électricité thermique et protection de l'environnement. Consciente de sa responsabilité d'industriel de maîtriser l'ensemble de ses procédés de production afin de limiter ses impacts environnementaux, LA SNET souhaite faire du développement durable un principe de base de ses actions.

CO2 – Maîtrise des Gaz à effet de serre

LA SNET est Membre Fondateur de l'**AERES** (Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre) depuis Août 2002. Elle s'est engagée en avril 2003 à maîtriser ses émissions spécifiques de gaz à effet de serre entre 2003 et 2007, à travers :

→ Des actions sur l'optimisation de la gestion et le maintien des efforts de maintenance sur l'ensemble des outils de production

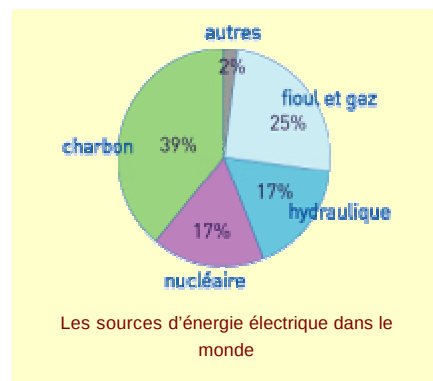
→ La rédaction d'un rapport annuel sur les respects de ses engagements

Cette démarche privée a permis à l'ensemble de LA SNET de mobiliser ses énergies pour aborder la mise en œuvre de la directive européenne sur les quotas négociables.

LA SNET participe également à l'étude de faisabilité d'un pilote de séquestration géologique du CO₂ à proximité des centrales de Provence et Emile Huchet produit par les centrales thermiques au charbon. Cette étude est réalisée en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'Institut Français du Pétrole et l'Institut National de l'Environnement et des Risques.

L'investissement dans les énergies renouvelables

Déjà présente en Turquie dans la production d'électricité d'origine hydraulique, LA SNET participe à l'essor des énergies renouvelables en France avec cinq projets de **parcs éoliens totalisant 50 MW de puissance installée**. L'objectif est de diversifier son mix énergétique, et de développer une expérience industrielle sur la filière éolienne pour disposer à terme d'un parc de 200MW.



Actions de management environnemental

LA SNET a mis en place un Système de Management Environnemental, par référence à la **norme ISO 14001**, sur la Centrale de Provence. L'objectif est d'étendre cette norme pour tous ses sites de production.

Emissions atmosphériques

Pour se conformer à l'échéance du 1er janvier 2008 fixée par la Directive européenne du 23 octobre 2001 relative aux Grandes Installations de Combustion, LA SNET équipe ses centrales afin de diviser par 10 les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) et par 4 ceux d'oxyde d'azote (NO_x). Elles seront opérationnelles au 1^{er} janvier 2008.

Ce projet de 150 M€ marque l'engagement de LA SNET à développer durablement son parc de production au charbon.

Offre verte : certificats verts

LA SNET est membre depuis janvier 2004 du système **RECS** (Renewable Energy Certificate System). Association créée en 2000 à l'instigation d'un groupe d'électriciens européens afin de développer la commercialisation des certificats verts en Europe, elle a également souscrit un compte auprès de l'**Observ'ER** (Institut d'émission français des certificats verts RECS) qui lui permet de commercialiser des certificats verts à travers son option OXYGEN+.



PROPRIETES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE & CONSEQUENCES SUR SON TRANSPORT

L'énergie électrique ne se stocke pas.

Sur le réseau de transport, la production doit être égale à la consommation à tout instant.

En transportant de l'électricité, de l'énergie se dissipe dans les câbles. Le réseau de transport doit acheter son énergie pour compenser ses pertes.

Téra, Giga, Méga Watt heure... Quelques exemples concrets

- ⇒ 1,8 Kilowattheures représente une heure de repassage domestique
- ⇒ 1 Mégawattheure correspond à la consommation annuelle d'un bureau où travaillent 4 personnes
- ⇒ 42 Gigawattheures représentent la consommation annuelle d'une ville de 17 000 habitants
- ⇒ 558 Gigawattheures, c'est la consommation annuelle d'une ville de 120 000 habitants



LES ACTEURS

L'ouverture à la concurrence change les relations contractuelles entre producteurs, transporteurs et clients. L'évolution des relations contractuelles entre les différents acteurs de la libéralisation garantit **la continuité et la qualité de votre fourniture électrique**

Les deux acteurs incontournables du marché de l'électricité sont la **Commission de Régulation de l'Energie (CRE)** et le **Réseau de Transport d'Electricité (RTE)**.



La **CRE**, autorité de régulation indépendante est chargée de garantir :

- un accès équitable aux réseaux publics de Transport et de Distribution
- la régulation et le bon fonctionnement du marché électrique
- le maintien de l'autonomie et la neutralité du RTE.

Elle dispose également de pouvoirs en matière de sanctions et de règlement de litiges liés à l'accès aux réseaux.

www.cre.fr



Le **RTE**, quant à lui, est chargé de fournir un accès aux réseaux de transport équitable et non discriminatoire à l'ensemble des producteurs et des consommateurs. Il doit également garantir la sûreté et la qualité de la fourniture.

www.rte-france.com

COMMENT CHANGER DE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE ?

Déclarer son éligibilité

Un site éligible est défini par **un seul et unique numéro SIRET**. Vous êtes éligible ? Renvoyez, **dès aujourd'hui**, votre formulaire de « **déclaration d'éligibilité** » (document **CERFA n°11749*02** téléchargeable à partir du site Internet de LA SNET www.snet-electricite.fr) dûment rempli à l'adresse suivante :

*Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières
Direction de la Demande et des Marchés Energétiques, DIDEME
Sous-direction du système électrique - Télédéc 122
61 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13*

- ✓ Une copie de votre déclaration doit être adressée au gestionnaire de réseau de transport ou au gestionnaire de réseau public de distribution concerné.
- ✓ La déclaration d'éligibilité est à renouveler tous les ans.
- ✓ **Aucun préavis** n'est nécessaire pour rompre le contrat qui vous lie au fournisseur historique. Vous pouvez donc faire valoir votre éligibilité à tout moment.
- ✓ Votre déclaration d'éligibilité et le choix de votre fournisseur sont faits, il vous reste **30 jours** pour contacter le RTE et/ou l'ARD afin de conclure un **contrat d'accès au réseau**.

Demander l'accès au réseau

Il s'agit de demander l'établissement d'un contrat de mise à disposition de l'énergie auprès des gestionnaires des réseaux de transport. Le contrat définit les modalités de transport de l'énergie électrique et la qualité de livraison associée.

Vous souscrivez :

- pour vos **sites dont la tension de raccordement est supérieure ou équivalente à 63 kV**, un contrat **CART** : Contrat d'Accès au Réseau de Transport auprès du **RTE**
- pour vos **sites dont la tension de raccordement est inférieure à 63 kV**, un contrat **CARD** : Contrat d'Accès au Réseau de Distribution auprès de l'**ARD** ou des **Régies de Distribution**.

⇒ Un contrat CARD ou CART ne peut débuter que le premier jour du mois.

⇒ Prévoyez un délai d'un mois entre la demande d'accès au réseau et la mise en place des prestations.

Choisir son Responsable d'Equilibre

Une déclaration conjointe entre le fournisseur et le client est à faire parvenir au RTE ou à l'ARD dans un délai de 7 jours avant le début de livraison de **fourniture d'énergie électrique**.

LES GARANTIES DE CONTINUITE & DE QUALITE DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE

Changer de fournisseur **n'a aucune incidence sur votre installation électrique** : le RTE et le GRD continuent d'assurer le bon acheminement physique de l'électricité dans le cadre de leur mission de service public.

La garantie de continuité et d'approvisionnement de vos sites

La gestion du réseau de transport de l'électricité en France est assurée par le RTE. L'équilibre à tout instant des injections et des soutirages sur ce réseau a conduit à instituer des «responsables d'équilibre» qui financent auprès de RTE le coût des écarts constatés a posteriori au sein de leur périmètre, entre énergie injectée et énergie soutirée.

LA SNET est liée au RTE par un **contrat de Responsable d'Equilibre** - n° 0056-RE - et vous assure ainsi la **disponibilité sur le réseau des quantités d'énergie nécessaires à vos sites**.

En contrepartie, LA SNET assume une garantie financière vis-à vis du réseau, notamment en cas de défaillance de sa part dans les quantités injectées.

Les prix de LA SNET tiennent compte de cette prestation de responsable d'équilibre et incluent les charges physiques de soutirage s'élevant à 0,11€ / MWh.

La garantie de qualité de fourniture

Aujourd'hui, les aspects liés à la qualité et à la mise à disposition de l'énergie sur vos sites sont détaillés dans votre contrat CART ou CARD.

Le contrat CART ou CARD que vous avez souscrit auprès de l'ARD ou du RTE, selon la tension de raccordement de vos sites, reprend les **éléments qualitatifs de la fourniture de vos sites**:

- conditions identiques ou améliorées par rapport à vos engagements actuels,
- contrat indépendant de votre fournisseur. Les ARD comme le RTE sont aujourd'hui les garants d'un **accès libre et équitable au réseau électrique** français pour l'ensemble des acteurs du marché.

NOS OFFRES

Comme déjà plus de **200 clients**, vous envisagez de devenir client de LA SNET, nous vous proposons **des offres adaptées à vos besoins**.

Notre objectif

Vous permettre d'optimiser la gestion de votre consommation d'électricité

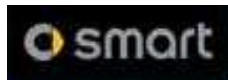
Nos valeurs

Flexibilité, réactivité, adaptabilité
Une implantation stratégique des centrales
Une équipe commerciale à votre écoute

Les atouts des centrales thermiques de LA SNET

Rapidité d'arrêts et de démarrages
Possibilité de modulation de la puissance en fonction des besoins
Technologie LFC (Lit Fluidisé Circulant) respectueuse de l'environnement

Ils nous font confiance *(liste non exhaustive)*



OPTIONS ET SERVICES ASSOCIES

LA SNET développe des outils vous permettant de rendre plus facile la gestion de votre consommation d'électricité.

♦ Suivi de votre courbe de charge sur le site web www.snet-electricite.fr

A partir du site sécurisé, vous bénéficiez d'un **accès réservé** vous permettant de consulter **à tout moment** votre consommation :

- accès à votre consommation électrique en différents points de mesure,
- données consultables dès le jour suivant sous forme de graphiques ou tableaux de puissance,
- exportation des données sous Excel et extraction des relevés de consommation,
- possibilité d'accéder à des données sur une période de votre choix,
- mise à jour quotidienne des données.

♦ Suivi de votre consommation et réalisation de bilans

LA SNET s'engage à vous faire parvenir **tous les mois** des bilans mentionnant :

- la **quantité** d'énergie consommée,
- les **prix moyens** de fourniture,
- la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE),
- les coûts de transport (si vous mandatez LA SNET pour la gestion de votre facture de transport),
- l'**évolution** des engagements minimums de consommation d'énergie.

♦ L'option Contrôle de gestion

Pour simplifier la gestion de votre facture, LA SNET vous propose un **suivi mensuel** de votre facturation reprenant les données contractuelles de vos sites.

Pour vous permettre un **contrôle global**, nous adressons à l'interlocuteur de votre choix un récapitulatif mensuel de facturation et de consommation pour l'ensemble de vos sites.

♦ Le suivi de votre contrat

L'équipe commerciale de LA SNET vous propose 2 rendez-vous par an pour revoir les modalités de votre contrat et le faire évoluer en fonction de vos besoins.

VOS CONTACTS A LA SNET

DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING

Bâtiment Ariane
2, rue Jacques Daguerre
92565 Rueil-Malmaison Cedex
tél. : 01 47 52 39 65
fax : 01 47 52 39 29
sales@snet-electricite.fr

AGENCE DE PARIS

2, rue Jacques Daguerre
92563 Rueil-Malmaison Cedex
tél. : 01 47 52 39 65
fax : 01 47 52 39 29
paris@snet-electricite.fr

AGENCE DE LILLE

Parc Club des Prés
8, rue Papin –
59650 Villeneuve d'Ascq
tél. : 03 28 76 17 50
fax : 03 20 47 36 18
lille@snet-electricite.fr

AGENCE DE LYON

Immeuble Le Gemellyon
57, boulevard Vivier-Merle
69003 Lyon
tél. : 04 37 56 15 70
fax : 04 37 56 15 71
lyon@snet-electricite.fr

AGENCE DE METZ

Immeuble Le Lafayette
6, rue Lafayette
57000 Metz
tél. : 03 87 62 11 85
fax : 03 87 62 11 86
metz@snet-electricite.fr

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site Internet de LA SNET : www.snet-electricite.fr